

AVIS N° 227-2026 / DCBR / DG

TPBF 6,30 % 2023-2030

**Païement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, **le 12 octobre 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligatoire dénommé « TPBF 6,30 % 2023 - 2030 » pour un montant global net d'impôt de **8 582 122 750** (huit milliards cinq cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-deux mille sept cent cinquante FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : CORIS BOURSE, 01 BP 6585 Ouagadougou 01, Tél. : (226) 25 33 14 85, Email : corisbourse@coris-bourse.com.

Fait à Abidjan, le 24 septembre 2026

Le Directeur Général

Birahim DIOUF

